

Neuchâtel

Autor(en): **Bonny**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse**

Band (Jahr): **48/1957 (1957)**

PDF erstellt am: **15.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-114543>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Nous parlons des vivants. Il est un disparu qui laissera un souvenir inoubliable : M. Marcel Marchand, ancien directeur de l'école normale des instituteurs à Porrentruy. M. Marchand avait dirigé paternellement de très nombreuses volées d'élèves, à l'école secondaire de Tramelan, puis à l'école normale. Il avait joué un rôle en vue dans toute l'activité scolaire jurassienne au cours de sa longue carrière, en qualité de membre et de président de nombreuses commissions officielles. Il avait présidé, avec l'enthousiasme qui le caractérisait, la Société pédagogique de la Suisse romande, et dirigé les débats du fameux congrès de Porrentruy, où s'affrontèrent partisans et adversaires de la défense nationale. Parvenu à un âge avancé — on venait de célébrer son quatre-vingt-dixième anniversaire quand il succomba à un refroidissement soudain —, il était demeuré alerte, profondément attaché à ses amis, au courant du mouvement des idées scolaires et politiques. Son départ a profondément attristé toute la population jurassienne. « Etudes pédagogiques — Annuaire de l'Instruction publique », dont il a été longtemps un des rédacteurs, en qualité de représentant du canton de Berne, désire exprimer à sa famille sa plus vive sympathie.

Nous vivons des années marquées d'une intense activité pédagogique. L'école jurassienne, bien équipée, hardiment orientée vers une meilleure compréhension de l'enfant, réalisera sans doute des progrès au cours des prochaines années, à la plus vive satisfaction du chroniqueur chargé d'enregistrer les ombres et les lumières de l'école publique. L'année passée a été une période de lumière — puisse la prochaine l'égalier en éclat !

CHARLES JUNOD.

Neuchâtel

Enseignement primaire

Comme les années précédentes, nous avons dû vaincre un certain nombre de difficultés pour assurer la tenue des classes. Le fait que les normaliens de deuxième année occupent, chaque année, des postes dès le 1^{er} novembre au lieu de terminer leurs études au printemps de l'année suivante, a incité le directeur de l'Ecole normale à demander qu'un arrêté sanctionne les dispositions provisoires et d'urgence prises par l'autorité exécutive. Sans entrer dans les détails, mentionnons simplement que les étudiants qui occupent un poste dès le 1^{er} novembre sont placés sous le contrôle de l'Ecole normale jusqu'au 15 juillet de l'année suivante. Si leur travail donne satisfaction, ces jeunes gens subissent, six mois après leur départ de l'Ecole normale, les examens théoriques alors que ceux de pédagogie pratique ont lieu en mai et en juin. Pour donner des garanties suffisantes aux commissions scolaires, le Conseil d'Etat exige que le normalien dirige pendant deux ans et demi, au moins, la classe qui lui a été confiée le 1^{er} novembre.

Pour justifier les mesures qui ont été prises, le directeur de l'Ecole normale s'exprimait comme suit dans son dernier rapport annuel :

« Les étudiants de l'École normale dont les études sont abrégées de six mois sont placés dans une situation matérielle extrêmement favorable. Dans ces conditions, l'Etat a le droit de se montrer exigeant. Un manque de fermeté, dans les temps actuels, risque d'avoir des conséquences graves : négligence dans les études, négligence dans le travail. Les jeunes, qui ont par ailleurs beaucoup de qualités, ont trop tendance à rappeler leurs droits en oubliant leurs devoirs et c'est le rôle de tout éducateur d'avoir une attitude ferme et décidée à leur égard. »

Nous approuvons cette déclaration sans aucune réserve.

L'engagement de membres du corps enseignant étrangers au canton a été moins considérable au printemps 1957 que l'année précédente. D'autre part, l'attribution des places vacantes en novembre 1956 et au printemps de cette année n'a pu s'opérer qu'en transformant un certain nombre de postes d'institutrices en postes d'instituteurs. Dans le même ordre d'idées, le département a prié les directeurs d'écoles de pratiquer désormais la même politique. Il est en effet indispensable d'accentuer cette mesure pour que les garçons fréquentant l'École normale et les gymnases pédagogiques puissent être occupés dès qu'ils auront terminé leurs études. L'enquête à laquelle les inspecteurs se sont livrés a révélé que 36 instituteurs seulement obtiendront leur retraite durant ces prochaines années alors que le nombre des jeunes gens qui se destinent à l'enseignement est relativement élevé. Pour les jeunes filles, la situation est totalement différente. Nous n'en voulons pour preuves que le nombre très considérable d'auxiliaires du sexe féminin et les mariages de plus en plus fréquents d'institutrices qui, dans la plupart des cas, abandonnent l'enseignement.

Les conférences officielles d'automne tendent au développement culturel des membres du corps enseignant. M. L.-Ed. Roulet, professeur à l'École normale et à l'Université, entretint ses auditeurs d'un sujet qui les a d'autant plus intéressés qu'il était bien présenté : « 1856, de la scène neuchâteloise au théâtre européen », M. Charles Guyot, recteur de notre Université, brillant conférencier, enthousiasma les membres du corps enseignant par ses « Réflexions sur le pastiche littéraire ». Un intermède musical de grande valeur fut donné par une excellente jeune pianiste, M^{lle} Monique Rosset.

Les conférences du printemps sont consacrées à l'étude de sujets pédagogiques présentés par des membres du corps enseignant. M. Jean-David Perret, ancien directeur des écoles primaires de Neuchâtel, parla des « élèves gauchers » avec cette autorité pédagogique qui s'impose à chacun. D'autre part, quatre jeunes instituteurs présentèrent chacun un travail de recherches personnelles. Ces exposés remarquables prouvèrent que certains travaux de fin d'études imposés par la direction de l'École normale sont d'une très grande valeur.

Le problème des classes de 9^e année nous préoccupe de plus en plus. Pour que l'enseignement donne de bons résultats, il est nécessaire de constituer des classes avec des élèves promus régulièrement de 8^e en 9^e, la présence d'élèves réguliers de 8^e année n'étant pas un obstacle à un enseignement normal pour autant que le nombre d'élèves ne soit pas trop élevé. Il est donc judicieux de ne pas admettre dans les classes normales de 9^e année des élèves retardés. Dans certains cas, ceux-ci

sont groupés dans des classes de fin de scolarité avec des résultats variables car il n'est pas toujours heureux que ces élèves soient réunis. Dans d'autres cas, ces enfants retardés sont maintenus dans les classes ordinaires mais, pour les garçons, l'enseignement des travaux manuels devrait être plus poussé. En revanche, dans les classes normales de 9^e année, tout en maintenant les principes de base d'un enseignement pratique, très près de la vie, l'orientation pourrait être plus intellectuelle en réservant une plus grande part à la culture générale.

Un effort remarquable a été accompli pour améliorer, agrandir, moderniser les locaux scolaires. Comme plusieurs réalisations sont en cours ou seront faites prochainement, nous les mentionnerons dans notre chronique de l'année prochaine.

Enseignement secondaire

L'année dernière nous avons signalé que le département de l'Instruction publique avait l'intention de proposer la nomination d'une commission spéciale pour étudier la réforme de l'enseignement secondaire. Cette commission est constituée et a déjà siégé cinq fois. Elle ne comprend que des personnes en contact direct avec l'enseignement, de l'école primaire à l'Université.

Au début de la première séance, le président de la commission, M. le conseiller d'Etat Clottu, chef du département de l'Instruction publique, fit un exposé introductif. Il souligna que le problème de la réorganisation de l'enseignement secondaire est général et actuel, non seulement dans notre canton mais aussi dans d'autres cantons et même à l'étranger. M. Clottu rappela le travail préparatoire qui a été accompli : l'organisation, au printemps 1956, d'examens pédagogiques et psychologiques dans toutes les classes de 5^e année primaire du canton, le département espérant pouvoir tirer de ces épreuves des indications précieuses. M. le chef du département mentionna aussi que deux motions sur la réforme de l'enseignement secondaire ont été déposées au Grand Conseil par MM. Paul-René Rosset et Luc de Meuron.

La commission n'a pas encore pris de décisions mais a examiné un certain nombre de points. Il semble bien qu'il convient de réorganiser l'enseignement secondaire en prévoyant :

- un collège classique A
- un collège moderne B (ou scientifique)
- une école secondaire de culture et d'orientation professionnelle C.

Avant de poursuivre l'étude, M. le chef du département de l'Instruction publique prendra contact avec les autorités communales pour leur exposer le résultat des travaux de la commission et pour connaître leurs réactions au sujet de diverses propositions concernant la durée de l'enseignement secondaire.

Dès maintenant, nous pouvons affirmer que la réforme doit être faite pour l'ensemble du canton. Nous devons être assez réalistes, ne pas prévoir des formules trop strictes, garder le souci des égards dus à l'école primaire, penser au recrutement des Sections pédagogiques et de l'école de commerce. Dans l'intérêt même des élèves, une sélection

sévère devra être opérée pour le passage de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire.

Enseignement professionnel

L'année dernière, nous avons parlé de la démission du directeur général du Technicum neuchâtelois et rendu hommage à son activité. Son successeur, M. Pierre Steinmann, a été nommé l'automne dernier. Nous formons nos vœux les plus cordiaux pour ce jeune directeur et pour le développement de l'établissement important qu'il dirige.

Université

L'ère des constructions étant pour le moment, révolue, professeurs et étudiants poursuivent leur travail dans de fort bonnes conditions car les installations actuelles se révèlent favorables aux exigences de la recherche et d'études où les « séminaires » remplacent de plus en plus les cours *ex cathedra*.

Au cours de l'exercice précédent, l'Université a été frappée par de nombreux deuils. Cette année, elle a été épargnée et a procédé à la nomination de nouveaux professeurs.

A la faculté des lettres, M. Carlo Spitznagel a été chargé de cours de langues orientales. M. Ls-Ed. Roulet, déjà chargé de cours dès 1952, se voit confier 3 heures hebdomadaires d'histoire suisse et d'histoire neuchâteloise et une heure de répétition d'histoire suisse et d'histoire générale. De son côté, M. Ferdinand-Julien Maire est nommé assistant de psychologie.

A la Faculté des sciences, M. Jean-Pierre Blaser, directeur de l'observatoire cantonal, a été nommé professeur extraordinaire d'astrophysique. D'autre part, une chaire globale, groupant les enseignements de la mécanique et de la physique théorique, a été créée. M. Konrad Bleuler, jusqu'alors professeur extraordinaire à l'Université de Zurich, a été appelé à occuper cette chaire nouvelle. En outre, le titre de professeur ordinaire a été confié à M. Roger Bader. Enfin, M. Roger Vuille, chef de travaux au laboratoire de chimie-physique, a été autorisé à donner, en qualité de privat-docent, un cours de radio-chimie alors que M. Claude Zangger, diplômé de l'École polytechnique fédérale, était nommé chef de travaux au laboratoire de physique.

A la Faculté de droit, on enregistre la nomination de deux très jeunes professeurs : M. Jacques-Michel Grossen, droit civil, procédure civile et voies d'exécution, et M. Jean-François Aubert, histoire du droit, droit comparé, droit international privé et législation sociale. Un poste de chef de travaux a été créé à la section des sciences commerciales, économiques et sociales, il est occupé par M. Jean-Louis Juvet.

A la Faculté de théologie, M. Robert Martin-Achard a été nommé professeur d'hébreu et d'Ancien Testament.

A ce renouvellement du personnel universitaire correspondent, d'une part, la retraite de M. Paul Humbert et, d'autre part, les démis-

sions de MM. Robert Mercier et André Houriet qui ont renoncé à leur activité à l'Université pour permettre la création de la chaire globale de mécanique et de physique théorique.

La retraite de M. Paul Humbert, professeur de théologie, constitue une perte pour l'Université. Nommé en 1916, M. Humbert cessa son activité en octobre 1956 après une très belle carrière.

Un des plus brillants professeurs de la Faculté de droit a été nommé juge fédéral. Il s'agit de M. André Grisel qui conserve l'enseignement du droit administratif et sera déchargé de l'enseignement du droit constitutionnel dès le semestre d'hiver 1957-58. Nous sommes heureux que les étudiants puissent encore bénéficier, très partiellement, il est vrai, de l'enseignement remarquable de M. Grisel et formons nos meilleurs vœux pour la carrière du nouveau juge fédéral.

Plusieurs professeurs étrangers ont visité l'Université et ont donné aux étudiants des leçons fort appréciées. D'autre part, l'Association des auditeurs et anciens auditeurs de l'Académie de droit international de La Haye et l'Association Henri Capitant choisirent, chacune, Neuchâtel pour y tenir l'une des séances de leur congrès alors que le congrès international de biologie s'est réuni aussi dans cette ville, du 15 au 18 avril.

D'année en année, les professeurs ont des contacts de plus en plus nombreux avec les milieux universitaires, en Suisse et à l'étranger. Il y a lieu de s'en réjouir ; ils attestent et entretiennent la réputation scientifique de l'Université.

L'heureux afflux d'étudiants du Jura bernois doit être mentionné. La plupart de ces étudiants se préparent à des examens qu'ils subissent à Porrentruy. Des dispositions spéciales ont été prises pour que le programme d'études soit harmonisé aux exigences de ces examens.

Au séminaire de français moderne, en dehors des efforts publicitaires réguliers, une circulaire a été envoyée aux recteurs et doyens des universités d'Allemagne et d'Autriche pour attirer leur attention sur les cours organisés chez nous.

Dans notre canton même, des visites de l'Université ont été prévues pour les futurs bacheliers. Il importe que ces jeunes gens soient orientés sur les études qu'ils poursuivront éventuellement.

Le *Dies Academicus* eut lieu le 13 juin. M. Martial Guérault, professeur au Collège de France, fit une conférence très remarquable sur le sujet suivant : « Montaigne et la tradition philosophique ». Au cours d'une des cérémonies de ce jour, MM. Guérault et Ernst Ackermann, directeur du bureau d'études de la Banque nationale, furent nommés docteurs honoris causa de notre Université.

BONNY.

Tessin

Dans leurs rapports au département, les inspecteurs d'écoles et les directeurs affirment que l'année 1956-57 n'a pas été marquée par des événements particuliers. L'activité dans tous les domaines de l'enseignement a été normale et les résultats assez satisfaisants.